



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

OBJET : FINANCES

- 19) Subventions de fonctionnement aux associations locales et aux organismes à caractère particulier
- B) Associations et organismes à caractère particulier

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240404-DEL20240404_19B-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 19

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	35
Absents représentés.....	8
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUATRE AVRIL à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 mars 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 19

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDDAS, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, Adjoint au Maire, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. SEBKHI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



FINANCES

19) Subventions de fonctionnement aux associations locales et aux organismes à caractère particulier
B) Associations et organismes à caractère particulier

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,

vu la loi n° 200-31 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 concernant les subventions municipales versées aux associations,

vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

vu les propositions de la Municipalité, dans le cadre du budget primitif 2024,

considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville, dans le cadre des axes primordiaux du programme municipal,

considérant que plusieurs associations et organismes concernés participent au développement d'actions d'intérêt local,

vu les tableaux de répartition des subventions municipales, ci annexés,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 36 voix pour, 7 abstentions

ARTICLE 1 : FIXE, pour 2024, conformément aux tableaux, la répartition des subventions aux diverses associations d'intérêt local de la Ville, comme suit :

VILLE QUI ÉMANCIPE

Affaires culturelles :

Associations et organismes à caractère particulier	Subventions communales
Théâtre des quartiers d'Ivry	740 659 €
Association Les bergers en scène	130 000 €
Centre d'art contemporain d'Ivry-sur-Seine	168 758 €
Total affaires culturelles	1 039 417 €

Petite Enfance :

Associations et organismes à caractère particulier	Subventions communales
Eveil parents enfants	32 400 €
Total Petite Enfance	32 400 €

Affaires sportives :

Associations et organismes à caractère particulier	Subventions communales
Union Sportive d'Ivry (USI) Omnisports	350 000 €
Union sportive d'Ivry (USI) Football	350 000 €
Union Sportive d'Ivry (USI) Handball	1 128 385 €
Total Affaires sportives	1 828 385 €

VILLE QUI DÉBAT

Travail de mémoire :

Associations dans leur diversité	Subventions communales
Des Amis du Musée de la Résistance Nationle (AMRN)	10 000 €
Total travail de mémoire	10 000 €

Personnel communal :

Associations dans leur diversité	Subventions communales
Comité d'actions sociales et culturelles (CASC)	324 000 €
Total Personnel communal	324 000 €

VILLE SOLIDAIRE

Action sociale :

Associations et organismes à caractère particulier	Subventions communales
Emmaüs Solidarité	48 000 €
Total Action sociale	48 000 €

Habitat :

Associations et organismes à caractère particulier	Subventions communales
Agence Départementale d'Informations sur le Logement (ADIL)	16 400 €
Total Habitat	16 400 €

ARTICLE 2 : PRECISE que, pour les associations percevant une subvention supérieur à 23 000 €, des conventions d'objectifs seront conclues, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 12/04/2024